

# Assemblée des Premières Nations Québec- Labrador (APNQL)

*Présentation à la Commission d'enquête  
sur les relations entre les Autochtones  
et certains services publics*

**DROIT FONDAMENTAL À LA SÉCURITÉ**

-

**AUTOCHTONES ET ALLOCHTONES :  
DEUX POIDS DEUX MESURES?**

Montréal, le 22 mars 2018





# **PARTIE I – MISE EN CONTEXTE**

# 1- INTRODUCTION



**1.1- Présentation de l'APNQL et son rôle**

**1.2- Présentation de l'équipe de l'APNQL**



## 1.3- Plan de la présentation

- **Partie I - Exposé magistral**
  - Mise en contexte politique
  - Aspects techniques
  - Visionnement d'un vidéo APTN
  
- **Partie II - Panel de discussion**
  - Discussions autour d'exemples concrets, souvent troublants
  
- **Partie III- Conclusion**
  - Constats
  - Solutions et recommandations
  
- **Partie IV- Questions?**



## 1.4- Objectifs

- Dénoncer la situation
- Démontrer les impacts majeurs vécus dans la réalité quotidienne des PN
- Demander l'aide de la Commission d'enquête
- Proposer des solutions pour un avenir meilleur, et plus juste et équitable pour l'ensemble de la population, qui inclut les communautés des PN





## 1.5- Mise en contexte

- Portrait de la situation : traitement accordé à la SP dans les communautés des PN
- Qui est interpellé par la situation?
- Sécurité publique = priorités de l'ensemble des Chefs de l'APNQL



## 1.6- D'hier à aujourd'hui

- Survol chronologique

DATE	ÉVÉNEMENT
1975	Police amérindienne (financement 100 % fédéral)
1982	Loi constitutionnelle de 1982, art. 35 Droit inhérent à l'autonomie gouvernementale
1990	Rapport du <i>Groupe d'études fédérales de la politique sur le maintien de l'ordre dans les réserves indiennes</i> <b>Les PN n'ont pas accès à des services de police de même niveau et de même qualité que ceux offerts aux autres collectivités</b>
1991	Politique sur la Police des Premières Nations (PPPN) – adoptée par Canada Programme des services de police des Premières Nations (PSPPN) - géré par Sécurité publique Canada et financé par Canada et Québec <ul style="list-style-type: none"><li>• aucune révision depuis 1996</li><li>• limitation des contributions : Canada 52 % - Québec 48 %</li><li>• possibilité d'ententes tripartites et bilatérales</li></ul>
1996	RCAP-CRPA : droit inhérent à l'autonomie gouvernementale des PN « une condition essentielle à l'établissement d'un nouveau rapport entre Autochtones et non-Autochtones » « droit des nations autochtones d'établir et d'administrer leurs propres systèmes de justice, y compris le pouvoir de légiférer sur leur propre territoire »



2000	Loi sur la police (Québec) – art. 70 versus art. 90
2013	Renouvellement des ententes : constat d'échec
2014	Rapport Vérificateur général (Canada) – PSPPN <i>« les négociations des ententes en matière de services de police n'étaient pas de «véritables négociations». Les communautés ont fait savoir à Sécurité publique Canada qu'on leur présentait constamment une entente définitive et qu'on leur disait qu'elles ne recevraient pas de financement pour les services de police si elles ne la signaient pas. »</i>
Avril 2016	Motion - sécurité publique - poursuite de la démarche collective (Assemblée des Chefs de l'APNQL, Saint-Sauveur)
	Création du comité consultatif ad hoc sur la sécurité publique de l'APNQL
Octobre 2017	Document émanant du Québec - Table des sujets priorités (APNQL/MSP) <ul style="list-style-type: none"><li>a. CPA sont des services essentiels (pérennité du financement et existence juridique)</li><li>b. Parité salariale des policiers des CPA avec ceux de la SQ (rétention du personnel)</li><li>c. Formation (FR &amp; EN) de base et perfectionnement – 1 % de la masse salariale des CPA (ENPQ ou autre) financée par Québec</li><li>d. Mise à niveau et nouvelles infrastructures policières</li><li>e. Équipements policiers (mise à niveau et achats regroupés)</li><li>f. CPA pour toutes les communautés des PN (modifications au PSPPN =) financement CPA existant, aucun changement de desserte policière, ...)</li><li>g. Création d'un organisme central - expertise en organisation policière, achats regroupés, etc.</li></ul>





10 janvier 2018	Annnonce du fédéral (ministre Goodale) « 291,2 millions de dollars seront investis pour la sécurité des collectivités autochtones » - augmentation du budget alloué aux services policiers des PN, indexation et financement à long terme
Fin février- Mars 2018	Invitation à des rencontres individuelles
22 mars 2018	Présentation devant la Commission Viens
27 mars 2018	Budget provincial?
31 mars 2018	Échéances des ententes tripartites
Octobre 2018	Élections provinciales
Novembre 2019	Rapport Commission Viens



## 1.7- Portrait de la situation actuelle

- Communautés des PN : 2 scénarios possibles :
  - Corps de police autochtone (CPA)
  - Desservies par la S.Q.



## **2- ASPECTS TECHNIQUES**

### **2.1- Portrait de la situation**

### **2.2- Principes à respecter en matière de sécurité publique**



## 2.3 – Éléments de comparaison : SQ vs CPA

### 2.3.1.- Processus - Traitement accordé à la sécurité publique

- Ententes tripartites et processus de « négociation »
- Analyse des besoins et financement
- Partage d'information
- Infrastructures et équipements policiers
- Obligations, mesures d'encadrement et de contrôle



## 2.3.2.- Ressources humaines

- Conditions de travail et d'opération
- Coût moyen par policier (approx.)
- Conditions salariales
- Recrutement et rétention





## 2.3.3.- Formation et perfectionnement

- Formation des recrues
- Formation – sensibilisation aux réalités culturelles des PN
- Procédure d'admission École nationale de police
- Coûts
- Nombre de cohortes et choix de la langue



## 2.3.4.- Communautés desservies par la SQ



## 2.4- Présentation d'un court vidéo



## **PARTIE II – PANEL DE DISCUSSION**



### 3. PANEL DE DISCUSSION

- Présentation
- Échanges concernant certaines thématiques





## **PARTIE III – CONCLUSION**



## **4- CONSTATS ET SOLUTIONS**

**4.1- Constats : retour sur les témoignages**

**4.2- Solutions et recommandations**



## **PARTIE IV – QUESTIONS?**



Merci  
Megweetch